

INTRODUCTION

L'une des richesses du Togo est la jeunesse de sa population qui cependant vit dans une société marquée par une crise économique, sociale et politique, alors que la participation pleine et active de cette couche importante de la population peut aider le pays à surmonter les difficultés auxquelles il est confronté.

La jeunesse représente un partenaire et un atout incontournable pour le développement durable, la paix et la prospérité du pays. Elle a joué un rôle prépondérant dans la décolonisation du pays et plus récemment dans les efforts de développement et l'expansion de l'espace démocratique.

La mise en œuvre des objectifs du Millénaire pour le développement des Nations Unies (OMD) qui est un cadre de référence basé sur les engagements déjà définis au sein du plan d'action de la Conférence Internationale sur la Population et de Développement (CIPD), du Plan d'Action de Beijing, le Sommet Social Mondial et le Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD) nécessite un effort considérable pour accroître le bien être de la jeunesse.

L'interrelation des défis auxquels sont confrontés les jeunes et la nécessité d'adopter des politiques et des programmes intersectoriels répond de manière globale aux besoins de la jeunesse.

Dans cette option l'élaboration d'une politique nationale de jeunesse devient une grande nécessité ; cette politique a pour ambition d'organiser les jeunes et de prévoir l'avenir de cette importante couche en valorisant le potentiel de changement en cours dans tous les domaines.

Pour réaliser cette politique nationale, il convient d'identifier par catégorie de jeunes les causes des problèmes transversaux vécus, de les analyser, de déterminer les orientations et les objectifs de la promotion des jeunes et enfin de proposer des éléments susceptibles de constituer un mécanisme national de mise en œuvre et de suivi de cette politique.

La politique nationale de jeunesse donne en outre une orientation à toutes les politiques sectorielles qui ont un effet direct ou indirect sur les jeunes et leur développement.

L'élaboration de ce document est passée par plusieurs étapes ; après une réflexion approfondie sur le contenu à donner à un document de politique nationale de jeunesse par les cadres du département de ce secteur, la première phase des travaux d'élaboration du document de politique nationale de jeunesse s'est concrétisée par un atelier tenu à Kpalimé du 20 au 22 décembre 2005. L'atelier a réuni tous les départements ministériels consacrant tout ou une partie de leurs activités aux jeunes, deux ONG, cinq partis politiques et des techniciens et cadres de jeunesse sous la conduite d'un consultant international de la CONFEJES.

Une des recommandations de l'atelier de Kpalimé a été le recrutement d'un consultant national dont la tâche est de rédiger à partir des documents des travaux de l'atelier, un avant projet de document de politique nationale de jeunesse ou draft zéro qui prenne en compte :

- L'analyse descriptive de la population des jeunes ;
- Les problèmes auxquels se trouvent confrontés les jeunes, leurs besoins et aspiration à prendre en compte dans la société togolaise ;
- Les cadres de concertation permanente entre les divers partenaires de la jeunesse ;
- Les stratégies et mécanismes de mise en œuvre de la politique nationale de jeunesse ;
- La manière dont la jeunesse doit participer au processus de prise de décisions dans le pays.

L'avant projet du document de politique nationale de jeunesse fut présenté et discuté lors d'un atelier technique d'analyse tenu du 19 au 21 avril 2006 à Atakpamé. L'atelier technique a réuni une trentaine de cadres provenant des principaux départements s'occupant des jeunes, des ONG et de l'UNFPA. Des propositions d'amendements y ont été formulées et sont prises en compte dans la finalisation de ce document de projet de Politique Nationale de Jeunesse.

LE CONTEXTE NATIONAL

1.1 GENERALITES

1.1.1 Histoire

Protectorat allemand depuis juillet 1884, le Togo fut occupé par les alliés pendant la première guerre mondiale. Au lendemain du traité de Versailles, le Togo fut partagé en deux territoires placés sous mandat de la Société des Nations (SDN) puis de l'Organisation des Nations Unies (ONU), et confié à la grande Bretagne et à la France. En 1956, le Togo Britannique (33 800 km²) fut rattaché à la Gold Coast qui devient l'Etat indépendant du Ghana. Le reste du territoire accède à l'indépendance le 27 avril 1960 et forme la République Togolaise.

1.1.2 Caractéristiques physiques

Le Togo est un pays de forme rectangulaire dont la largeur entre le Bénin à l'Est et le Ghana à l'Ouest varie entre 50 et 150 km. Il s'étire sur 600 km de l'Océan Atlantique au Sud, au Burkina Faso au Nord et couvre une superficie de 56 600 km²

Deux grandes zones de relief subdivisent le Togo, l'une de montagnes et l'autre de plaines, dont les plus importantes sont celles des bassins hydrographiques de l'Oti au Nord et du Mono au Sud.

Le Togo, en raison de sa grande extension en latitude est caractérisé par deux climats :

- Le climat subéquatorial de la moitié sud du pays est caractérisé par deux saisons de pluies et deux saisons sèches.
- Le climat tropical humide au nord comporte une saison de pluie et une saison sèche.

Le Togo est traversé du Nord au Sud par deux grands fleuves que sont l'Oti et le Mono, avec un système lagunaire au Sud dominé par le lac Togo.

La végétation est caractérisée par deux types de paysage : la forêt autour des montagnes et des cours d'eaux et la savane plus ou moins arborée.

Les sols du Togo sont très variés tant par leurs caractéristiques que par leur possibilité d'utilisation. On estime que les sols riches couvrent 20% de la superficie totale du pays.

1.1.3 Organisation administrative

Sur le plan administratif, le Togo est divisé en 5 régions :

- La Région Maritime
- La Région des Plateaux
- La Région Centrale
- La Région de la Kara
- La Région des Savanes

La dernière réforme administrative a réparti les régions en 30 préfectures et 4 sous-préfectures.

1.1.4 Population

Selon les estimations de la Direction Générale de la Statistique et de la Comptabilité Nationale, la population togolaise est passée de 2 719 000 habitants en 1981 à 5 337 000 habitants en 2006, soit une densité de 94 hbts par km². La répartition de la population sur le territoire national est inégale. Lomé la capitale compte à elle seule plus de 1 300 000 habitants.

L'exode rural est l'élément dominant des mouvements des populations togolaises et constitue un facteur important de la croissance des villes et surtout de la ville de Lomé. Le taux moyen d'accroissement de la population qui était de 2.9% avant 1990 est passé à 2,4% aujourd'hui.

Le taux net de scolarisation s'élève en 2004 à 76,8% ; toutefois, il existe un écart entre le taux de scolarisation des garçons (80,3%) et celui des filles (73,0%). Il en est de même de l'alphabétisation des adultes ; en effet selon les résultats de l'enquête MLCS2 réalisée en 2000, 47 % des personnes des deux sexes âgées de 15 ans et plus ne savent ni lire ni écrire. Ce taux est plus élevé chez les femmes (61,7%) que chez les hommes (32,5%) et plus dans le milieu rural (59,7 %) que dans les centres urbains (27,2%).

Malgré sa faible étendue, le Togo compte une quarantaine d'ethnies qu'on peut regrouper en cinq grands groupes : les Adja-Ewé, les Kabyè-Tem, les Para-Gourma, les Akposso-Akébou et les Ana-Ifé. Le Togo dispose de deux langues nationales qui sont enseignées dans les établissements scolaires : l'Ewé et le Kabyè.

Par ailleurs en dépit de sa diversité ethnique, la population togolaise se répartit en trois grandes confessions religieuses : le christianisme, l'islam et les religions traditionnelles.

Les jeunes c'est-à-dire les personnes âgées de 15 à 35 ans représentent près de 31 % de la population totale soit un effectif global de 1 649 000 âmes. Les jeunes filles sont plus nombreuses (859 000) que les jeunes garçons (790 000). La majorité des jeunes soit 60% réside dans la zone rurale contre 40% de jeunes qui habitent les centres urbains. Près des trois quarts des jeunes des centres urbains résident dans la commune et les quartiers périphériques de Lomé.

1.2 CONTEXTE SOCIOPOLITIQUE

Le Togo est indépendant le 27 avril 1960. Le Togo a adopté le régime à parti unique qui lui a permis de construire des infrastructures de bases et une économie prospère.

La République Togolaise a adopté un régime démocratique multipartite depuis l'adoption de la charte des partis politiques en Avril 1991.

Avec l'avènement au pouvoir d'un nouveau Président de la République, Faure GNASSINGBE et la formation d'un Gouvernement d'union nationale, un nouveau climat sociopolitique et économique a vu le jour.

Le pays a retrouvé la paix et la stabilité. Un dialogue social ayant réuni le patronat, les travailleurs et le gouvernement a permis de mettre en perspective la volonté des togolais de reprendre leur destin en main.

Un dialogue politique réunissant les principaux acteurs politiques et ceux de la société civile s'est achevé avec la signature d'un accord politique global le 20 août 2006.

Ces différents efforts du gouvernement font espérer une meilleure disposition de la communauté internationale à l'égard du Togo.

1.3 RAPPEL HISTORIQUE DE L'ORGANISATION DE LA JEUNESSE AU TOGO

L'organisation de la jeunesse togolaise a subi plusieurs mutations depuis la période coloniale jusqu'à nos jours mais en l'absence de textes législatifs et réglementaires nationaux, les mouvements et associations de jeunesse se sont toujours référés à la loi du 1^{er} juillet 1901 relative au statut d'association.

Pendant la période coloniale le mouvement de jeunesse était essentiellement animé par l'association Scoute du Togo, les organisations confessionnelles de jeunesse et des partis politiques.

En effet, l'association Scoute du Togo est le premier mouvement de jeunesse au Togo vers les années 1920. C'est un mouvement éducatif pour les jeunes fondé sur le volontariat ; il a pour but de contribuer, avec l'appui des adultes au développement des jeunes en les aidant à réaliser pleinement leurs potentialités physiques, intellectuelles, sociales et spirituelles.

A partir des années 1950, le mouvement de jeunesse était également animé par des jeunes des partis politiques ; on y trouvait deux grandes tendances, d'une part les jeunes progressistes qui militaient pour le maintien dans le giron de la puissance colonisatrice, et d'autre part les mouvements des jeunes nationalistes et les mouvements étudiants affiliés à la Fédération des Etudiants d'Afrique Noire en France (F.E.A.N.F.) qui étaient à la pointe du combat pour l'indépendance.

Les associations confessionnelles les plus anciennes sont les Guides, les Cœurs Vaillants (CV) et Ames Vaillants (AV), la jeunesse étudiante Catholique (JEC), Jeunesse Ouvrière Catholique (JOC), Jeunesse de l'Eglise Evangélique Presbytérienne (Sohehabobo).

L'un des faits marquants de l'organisation du mouvement de jeunesse à partir du début des années 1970 jusqu'en 1991, période du parti unique et parti Etat, est la création de la jeunesse du Rassemblement du peuple Togolais (JRPT) qui représentait de fait la jeunesse togolaise.

A partir des années 1990, la pression de la jeunesse était de plus en plus forte. Le mois d'avril 1991 constitue un tournant dans la vie de tous les mouvements associatifs du Togo avec la fin de la suprématie du parti unique et le début de la liberté d'association et du mouvement de jeunesse. Suite à cette libération, il y a eu une multiplication de mouvement de jeunes dont la plupart ont une connotation politique et sont très peu opérationnels.

Il existe d'autres mouvements ou associations de jeunes de type confessionnel ou laïc.

II. SITUATION DE LA JEUNESSE AU TOGO

2.1 DONNEES GENERALES

2.1.1 Le concept de La jeunesse

Le concept de la jeunesse varie selon le contexte auquel on se réfère. Selon le système des Nations Unies (SNU), le jeune désigne la personne âgée de 15 à 24 ans.

Dans la pratique ; la définition utilisée pour élaborer une politique nationale de la jeunesse varie d'un pays à un autre. Est considérée comme jeune au sens de la présente politique Nationale de la Jeunesse toute personne dont l'âge est compris entre 15 et 35 ans.

2.1.2 Les sous-groupes de jeunes

Les différents sous groupe de jeunes togolais doivent être identifiés et pris en compte dans le cadre de la planification des actions et des programmes nationaux destinés aux jeunes. Parmi ces sous groupes, on peut distinguer, jeunes selon leurs milieux d'habitat (jeunes urbains ou ruraux) ; selon la fréquentation scolaire (jeunes scolarisés, déscolarisés ou diplômés), les jeunes selon l'activité économique (jeunes travailleurs ou chômeurs) et les jeunes selon leur vulnérabilité (jeunes handicapés, les jeunes filles et les jeunes femmes).

La politique Nationale de Jeunesse doit prendre en compte les besoins et les aspirations de chacune de ces catégories de jeunes. Dans la mise en œuvre de cette politique, les programmes spécifiques seront élaborés pour chaque groupe cible.

2.1.3 Le rôle de la jeunesse au sein de la société togolaise

La jeunesse constitue la relève de demain, à ce titre les jeunes doivent être les acteurs privilégiés des transformations socioéconomiques, culturelles et politiques en cours dans le pays.

Sur le plan économique, la jeunesse rurale contribue à la production des cultures vivrières (céréales, tubercules, légumineuses etc.) et des cultures de rente. La jeunesse urbaine pour sa part est présente dans le secteur moderne public et privé mais de plus en plus dans le secteur informel et de service à cause des difficultés économiques du pays.

Sur le plan politique, la jeunesse togolaise a joué un rôle majeur et prépondérant dans le processus de démocratisation en cours dans le pays depuis 1990.

Les jeunes participent aux activités des partis politiques et des associations ou mouvements de jeunes et apportent des contributions remarquables pour la mobilisation de la population et le renforcement du processus démocratique.

Cependant, la jeunesse togolaise a payé un lourd tribut dans les différents troubles socio politiques que le pays a connus depuis une quinzaine d'années. La politique Nationale de la Jeunesse doit faire de ces jeunes les bâtisseurs et les bénéficiaires de la société actuelle et de demain.

2.2 LES PROBLEMES TRANSVERSAUX VECUS PAR LA POPULATION JEUNE AU TOGO

2.2.1 Jeunesse, Education et Formation

L'éducation et la formation professionnelle constituent les déterminants essentiels de la qualité des ressources humaines. Elles conditionnent l'insertion des individus dans la vie sociale à travers l'accès aux possibilités d'emploi.

Au Togo, l'éducation et la scolarisation des enfants sont considérés comme une priorité nationale depuis la réforme de l'enseignement promulguée par l'ordonnance N°16 du 06 mai 1975 qui stipule que l'enseignement est obligatoire et gratuit pour tous les enfants de deux ans révolus à quinze. Cette disposition est reprise dans la constitution du 14 Octobre 1992.

Malgré ces dispositions, la réalité est tout autre. L'enseignement n'est pas gratuit au Togo. L'environnement sociopolitique peu propice fait que l'offre scolaire (infrastructure, équipements, manuels scolaires et matériels didactiques, enseignants etc..) ne suit plus la croissance de la demande scolaire et le système éducatif est confronté à d'énormes difficultés dans les différents secteurs.

Le système éducatif est caractérisé par une faiblesse de l'efficacité interne avec un fort pourcentage de redoublement. En effet, au cours de l'année 2003-2004, les taux de redoublement se sont élevés respectivement dans les différents degrés d'enseignement comme suit : enseignement primaire 23,5%, deuxième degré ou collège d'enseignement général (CEG) 23,3%, troisième degré ou lycée 31,6%. Les redoublements à répétitions ont pour conséquences des abandons ou déscolarisation d'une part et une difficile rétention des élèves dans le système scolaire d'autre part.

La faible efficacité interne du système scolaire togolais est corroborée par les exemples ci-après tirés du Rapport d'Etat du Système Educatif National (RESEN de Mars 2002.)

Pour 100 garçons à scolariser, 89 entrent au CP1, 73 arrivent au CM2

Pour 100 filles à scolariser, 74 entrent au CP1 ; 53 arrivent au CM2

Pour 100 garçons et filles à scolariser, 82 entrent au CP1 ; 75 arrivent au CM2.

Les causes de cette déficience sont multiples :

- Une insuffisance chronique des salles de classe et des effectifs pléthoriques surtout dans les centres urbains (80 à 120 élèves par classe),
- Une insuffisance de manuels scolaires et de matériels didactiques,
- Une insuffisance et une mauvaise exploitation des laboratoires et des équipements pour les Collèges d'Enseignement Général,
- Une absence de structures performantes d'orientation scolaire et de structures d'accueil adéquates,
- Des conditions de travail très peu favorables pour les enseignements et les apprenants
- Un manque de moyens pour la mise en œuvre de la politique de formation et de recyclage du personnel enseignant et administratif.

- Une insuffisance des ressources allouées à l'éducation
- Une insuffisance de personnel enseignant

Les ressources financières étant devenues très limitées, les prévisions budgétaires sont en majeure partie consacrées aux salaires du personnel et dans une moindre mesure à l'entretien du matériel, aux subventions et aux transferts.

En effet seulement 43% des écoles disposent de l'eau potable tandis que la grande majorité (90%) n'a pas d'électricité.

La faible efficacité interne se traduit également par les taux faibles de transition du primaire au secondaire, du secondaire au supérieur.

L'enseignement technique et la formation professionnelle pour leur part apparaissent comme des parents pauvres du système éducatif alors qu'ils devraient être le couloir de l'insertion des jeunes dans la vie active.

Outre les difficultés du système éducatif, l'enseignement technique et la formation professionnelle ne sont pas adaptés aux réalités du pays. Les filières industrielles sont peu développées tandis qu'il y'a la prolifération des filières tertiaires. On note également une faible capacité d'accueil des centres Régionaux de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle (CRETFP).

Le système éducatif actuel prépare peu les jeunes au marché de l'emploi et à l'auto-emploi.

En définitive, l'enseignement n'est pas adapté aux réalités socio-économiques du pays et ne constitue plus pour beaucoup de jeunes un outil de promotion individuelle ou collective. Malgré la création de nombreux lycées et collèges, une seconde université à Kara, les effectifs restent toujours pléthoriques et les conditions de travail difficiles.

2.2.2 Jeunesse et Santé

Les jeunes constituent une tranche d'âge ayant des besoins spécifiques dont il faut tenir compte dans la prise en charge de leur santé. Les structures de soins pour les jeunes sont insuffisantes dans les pays et sont suppléées par les centres de santé.

Les problèmes de santé des jeunes découlent de la grande vulnérabilité de ces derniers ; ils peuvent être répartis en quatre catégories :

- 📍 Problèmes liés à la maladie,
- 📍 Problèmes liées aux comportements,
- 📍 Problèmes liés à l'inadéquation des services de santé,
- 📍 Problèmes extérieurs à la santé.

Les jeunes se caractérisent par une forte propension à tout essayer et à prendre des risques. Cette attitude les expose à des dangers tels que : les accidents de la route, la toxicomanie, le suicide, les IST VIH-SIDA et les grossesses non désirées.

L'enquête démographique et de la santé (EDST-II) réalisée en 1998 a révélé que sur 100 filles de 15 à 19 ans, 5 abandonnent l'école à cause d'une grossesse.

Le taux de fréquentation des services de santé des jeunes est très faible. Les causes sont entre autres :

- L'insuffisance des structures de prise en charge. Selon les Divisions Informations Statistiques Etudes et Recherche (DISER) de la Direction Générale de la Santé, en 2002 la couverture nationale en infrastructures sanitaires est faible car 40% des togolais n'arrivent pas à avoir accès à toutes les composantes des soins essentiels, 30% continuent de parcourir plus de 5km, soit plus d'une heure de marche pour accéder à la formation sanitaire la plus proche.
- L'insuffisance du personnel qualifié. On observe une inégale répartition des ressources disponibles, ce qui entraîne de graves disparités. Dans la seule ville de Lomé, on compte environ 53% des médecins, 42 % des sages femmes et 26 % des infirmiers alors que dans certaines régions, plus de 45% des unités sont tenues par du personnel non qualifié.
- L'inaccessibilité financière aux soins. Le plus souvent, les jeunes ont une connaissance limitée de leur santé qui se résume en l'absence de maladie et de souffrance physique. L'aspect psychologique et social est complètement ignoré.

Le secteur a des contraintes dont les plus importants sont :

- L'ignorance et/ou la réticence des parents vis-à-vis de l'éducation sexuelle et à l'offre des services de planification familiale aux jeunes
- La réticence des jeunes gens à se laisser leurs femmes pratiquer la contraception
- L'inadéquation des structures aux besoins des jeunes.

Le contexte sanitaire actuel ne permet pas une prise en charge adéquate de la santé des jeunes qui ont d'énormes problèmes de santé.

2.2.3 Jeunesse et Environnement

Le Togo est confronté à de graves problèmes environnementaux qui menacent la santé physique et psychique de la population de manière générale et celle des jeunes en particulier les plus exposés.

Pour faire face à ces besoins alimentaires sans cesse croissante, la population en général et les jeunes en particulier défrichent chaque année davantage de terres. La destruction de la forêt modifie l'écologie : les sols se dégradent et s'exposent à l'érosion. La dégradation des sols est l'un des plus grands problèmes de l'environnement au Togo. Elle affecte 90% des superficies et 16% du territoire.

Cette déforestation pèse sur l'environnement au Togo. Elle constitue un danger pour tous les types de forêt : la forêt dense, les savanes arbustives, les plantations de ligneux etc.

- L'agriculture itinérante sur brûlis avec le déplacement des champs
- la satisfaction des besoins en bois d'œuvre et de services
- les feux de brousse.

Les dépotoirs sauvages se sont multipliés d'une manière anarchique depuis une quinzaine d'années dans les capitales et dans les autres centres urbains ; de même le rejet dans la nature sans traitement préalable des effluents industriels, constituent les principales sources de pollution. Le secteur fonctionne sans application des dispositions relatives à la protection de l'environnement.

De plus, aucune disposition n'est encore prévue pour contrôler les émissions de gaz des véhicules à 4 et 2 roues. Cette situation aggrave les problèmes de pollution de l'air et par conséquent porte atteinte à la santé des populations.

C'est ainsi que les épidémies de choléra, de fièvre typhoïde et des infections respiratoires sont devenues endémiques sur toute l'étendue du territoire national.

Cependant en l'absence d'une enquête épidémiologique fiable, il est difficile de mesurer l'ampleur de l'impact de ces maladies sur la santé de la population et des jeunes.

2.2.4 Jeunesse et insertion socio-économique

Sur une population potentiellement active estimée en 2005 à 2,7 millions, le nombre de personnes exerçant une activité professionnelle serait d'environ 1,8 millions. Une proportion non négligeable de la population active (entre le quart et le tiers) est donc exclue de toute activité. De plus les emplois occupés sont offerts à hauteur de 72% par le secteur agricole qui n'offre que des emplois traditionnels par nature précaire et très peu rémunérateurs et les revenus tirés de ce secteur d'activité ne permettent pas aux jeunes ruraux d'être à l'abri de la pauvreté. Les emplois plus ou moins stables et rémunérateurs ne représentent que 6% du total à raison de 4% pour le secteur privé et 2% pour le secteur public. Le reste soit 22% est offert par le secteur informel qui emploie la grande majorité des jeunes. Cette situation montre que la proportion de la population ayant accès à un revenu substantiel est faible.

Dans les conditions de production agricole en vigueur aujourd'hui, on note une forte densité de population rurale entraînant la raréfaction des terres arables et finalement l'arrêt de la pratique de la jachère qui à son tour, entraîne la baisse de la fertilité et donc des rendements, facteurs pouvant être à l'origine de la pauvreté comme il a été indiqué plus haut.

Le secteur moderne est marqué par le chômage et le sous-emploi. Ces phénomènes ont pris de l'ampleur au cours des vingt dernières années et affectent particulièrement les jeunes diplômés ou non. Ils résultent de la conjugaison de plusieurs facteurs endogènes et exogènes dont les plus importants sont :

- L'inexistence d'une politique cohérente en matière d'emploi
- L'entrée croissante de jeunes diplômés sur un marché de travail de plus en plus réduit
- L'accentuation de l'exode rural vers les villes des jeunes à la recherche d'un emploi
- Le ralentissement des investissements dans le secteur moderne qui a entraîné des effets pervers sur le secteur de l'économie informelle
- Le ralentissement des activités économiques dans le secteur moderne qui a sévèrement aggravé le taux de chômage dans ledit secteur
- Les mesures d'ajustement structurel (restructuration du secteur public et parapublic, liquidation, privatisation, restrictions budgétaires) qui ont entraîné la limitation des recrutements dans la fonction publique etc ;

Le secteur privé rendu frileux par la dette intérieure très importante et une conjoncture économique internationale défavorable, prend de moins en moins d'initiatives allant dans le sens de l'insertion socio-économique des jeunes.

Quant aux jeunes qui tentent leur propre insertion économique, leurs initiatives se heurtent souvent à des obstacles divers qui tantôt sont d'ordre institutionnel, tantôt d'ordre culturel ou financier et parfois imputable aux jeunes promoteurs eux-mêmes.

Au niveau institutionnel, les principaux obstacles sont :

- La lourdeur administrative pour la création d'une entreprise notamment la longueur de la procédure et la complexité du dossier à fournir ;
- L'insuffisance de prise en compte de la petite et moyenne entreprise dans les politiques et programmes d'investissement ;
- Les difficultés d'accès des jeunes promoteurs aux marchés publics ;

- L'insuffisance des structures d'encadrement des jeunes opérateurs économiques.

Au niveau des pesanteurs socioculturelles, on peut retenir :

- Les difficultés d'accès à la terre ;
- Les excès de tutelle des adultes ;
- Des préjugés défavorables à une autonomie économique et organisationnelle des jeunes.

Sur le plan financier, les principaux obstacles sont :

- Le coût relativement élevé des éléments constitutifs du dossier ;
- L'incapacité des promoteurs à mobiliser un apport financier suffisant ;
- Les difficultés à présenter des garanties suffisantes et fiables ;
- Les charges fiscales qui constituent des facteurs démotivants pour les jeunes promoteurs ;
- Les taux d'intérêt élevés pratiqués par les institutions bancaires.

Quant aux obstacles liés aux jeunes promoteurs, il s'agit surtout :

- Du manque de culture d'entreprise chez la plupart d'entre eux ;
- De l'inexpérience professionnelle ;
- Des insuffisances techniques relevées dans les montages des dossiers de projets ;
- Des difficultés pour établir un plan d'affaires ;
- Des difficultés pour gérer les finances, les stocks et recouvrer les créances.

Beaucoup d'efforts restent à déployer par l'Etat et le secteur privé pour encourager et accompagner les jeunes dans l'insertion socio-économique à travers des actions spécifiques et ciblées.

2.2.5 Jeunesse, Culture et Loisirs

En l'absence de politique culturelle nationale, l'action culturelle du Togo se résume à une politique d'Etat, une politique officielle au service de la présentation des pays, dans le pays lui-même et sur la scène internationale jusqu'aux années 1990.

La politique culturelle devait résulter d'une prise de conscience fondamentale de toutes les couches sociales et surtout des autorités dirigeantes car la solution aux problèmes de développement et des jeunes passent par la connaissance des valeurs intrinsèques de l'homme togolais.

Les principaux obstacles qui freinent le développement du secteur culturel et l'épanouissement de la jeunesse sont :

- ④ L'insuffisance de promotion de la recherche dans les domaines où s'exprime la culture nationale, soit par la constitution d'archives de toute nature pouvant faciliter aux jeunes la compréhension, la diffusion et l'interprétation dans la vie moderne des éléments du patrimoine culturel.
- ④ Le manque d'encouragement de l'esprit de créativité dans les domaines artistique, littéraire et technique
- ④ L'insuffisance d'organisation de l'animation culturelle des jeunes
- ④ L'insuffisance de promotion du rayonnement artistique et littéraire du pays à l'étranger
- ④ L'insuffisance des centres culturels sur toute l'étendue du territoire
- ④ L'insuffisance de relations avec les organismes culturels des pays étrangers

Jusqu'à ce jour, le secteur de loisirs est peu pris en compte dans les différents programmes et projets de développement et reste à être restructuré et organisé pour assurer un harmonieux épanouissement des jeunes.

En définitive, la crise de la culture, des loisirs comme de l'art au Togo ne relève pas d'un défaut de créativité de la part des jeunes, bien au contraire, elle tient au manque de moyens et d'infrastructures, d'organisation du secteur.

2.2.6 Jeunesse et pratiques sportives

Le sport est un élément de formation de premier plan, indispensable à l'équilibre, à l'épanouissement de l'individu et au développement national. L'éducation physique et sportive, les compétitions scolaires et les championnats organisés par les diverses fédérations ne touchent qu'une infime partie de la jeunesse.

La grande majorité composée de jeunes non scolarisés et déscolarisés reste en marge de la pratique sportive faute d'encadrement adéquat. Il est donc nécessaire de mieux structurer le sport afin de donner la possibilité à tout jeune garçon ou fille de le pratiquer à sa manière.

Les activités sportives doivent être réorganisées sous forme de compétition au niveau des associations, des groupements de jeunes afin de donner le goût et la possibilité à toutes les catégories de jeunes de faire du sport d'une part et de permettre d'autre part aux jeunes citoyens de se maintenir en bonne santé et d'améliorer leur rendement au niveau du travail.

Cette réorganisation de l'activité sportive passe par le diagnostic des insuffisances liées à la pratique du sport aussi bien dans les milieux scolaires qu'extra scolaire.

En milieu scolaire, ci-dessous les facteurs qui freinent la pratique de l'éducation physique, entre autres :

- L'insuffisance du personnel de l'éducation physique et sportive
- L'insuffisance de matériel didactique et d'infrastructures sportives scolaires
- Le recours anarchique aux chargés de sport
- La délivrance de beaucoup de dispenses médicales de complaisance.

Le milieu extra scolaire présente également beaucoup de problèmes qui minent le développement harmonieux de la pratique du sport ; les principaux problèmes sont :

- L'insuffisance d'encadreurs formés pour les clubs civils
- L'insuffisance de subventions accordées aux clubs
- L'insuffisance des équipements et des infrastructures sportifs

- La taxe élevée sur les produits sportifs

Il ressort de l'observation que les jeunes togolais aiment la pratique du sport mais l'insuffisance d'infrastructures, de l'encadrement et les coûts assez élevés des équipements et matériels sportifs freinent la vulgarisation du sport et l'émergence du sport d'élite.

2.2.7 Jeunesse et activités socio-éducatives

L'une des missions du Ministère de la Jeunesse et des Sports est l'organisation, l'animation et l'épanouissement de la jeunesse togolaise. Cette mission fut confiée à la Direction Nationale de la Jeunesse et des activités socio-éducatives (DJASE) devenue aujourd'hui la Direction Nationale de la Jeunesse par décret N°2005-115/PR du 27 décembre 2005 portant organisations et attributions du Secrétariat d'Etat Chargé de la Promotion des Jeunes.

Les activités socio-éducatives concernent les activités extra scolaires, de vacances, des actions de groupes organisés et de clubs. On peut citer à titre d'exemple : les colonies de vacances, les camps d'adolescents, les chantiers de jeunes, les échanges de jeunes, les centres aérés, les randonnées de groupes, les activités manuelles, les jeux d'intérieur, individuels et collectifs ; etc....

Ces actions sont menées par le différent département ministériel et des groupes organisés comme les églises et les ONG.

La Direction Nationale de la Jeunesse, pour encadrer cette jeunesse, canaliser ses énergies et organiser les loisirs sains, a créé des structures appropriées devant servir de cadre à toutes ces activités.

Ces structures sont entre autres :

Les Centres Ruraux d'Activités Educatives (CRASE) ; ces centres, au nombre de cinq, sont des structures d'accueil, d'informations, de formation, d'éducation populaire pour les jeunes non scolaires et les rebuts du système éducatif ; les activités socio-éducatives ont trait au théâtre, aux chants chorale, à la causerie éducatives, à l'alphabétisation etc. Le CRASE est en outre une structure de formation professionnelle et d'initiation agro pastorale.

Les centres ruraux d'Activités Socio-éducatives ont une vocation socio-économique et s'attellent à des activités spécifiques dans le cadre de leur programme d'activités. Ces activités touchent cinq domaines ; il s'agit de :

De l'initiation agro pastorale

- l'initiation aux métiers de l'artisanat par l'animation et l'encadrement des jeunes dans les ateliers
- Les activités d'éducation populaire
- les activités sportives
- les activités culturelles et de loisirs (théâtre, ballets, contes et légendes, bibliothèque, cinéma, vidéoclubs, excursions et échanges de jeunes)

Compte tenu des difficultés économiques du pays, les Centres Ruraux d'Activités socio éducatives (CRASE) n'arrivent pas à centraliser les activités en faveur des jeunes dans les cantons et dans les villages.

Les secteurs d'Activités Socio Educatives (SASE) sont créés dans les villes, villages et cantons dans lesquelles il n'y a pas d'inspection ni de centre de jeunesse.

Le pays compte actuellement dix huit (18) secteurs d'activités socio-éducatives (SASE). Les SASE ont pour but de regrouper les jeunes afin de les amener à réaliser des activités génératrices de revenus en vue de leur prise en charge. Les SASE ne disposent pas d'infrastructures et d'équipements adéquats mais fonctionnent grâce à l'organisation mise en place par l'agent de jeunesse.

Les Centres d'Initiation Professionnelle (CIP) : on compte une dizaine de ces centres qui sont créés dans les Inspections de Jeunesse. Ils regroupent les jeunes filles démunies et dispensent des formations en couture et teinturerie.

En définitive, la Direction Nationale de la Jeunesse ne dispose pas de moyens de ses attributions. Or l'acquisition de ces moyens est nécessaire pour la réalisation des actions en faveur des jeunes.

2.2.8 Jeunesse, genre et développement

Au Togo, les femmes représentent plus de la moitié de la population (51,3%) selon le recensement de 1981 et constituent une force non négligeable de travail. Toutefois, les rapports sociaux fondés sur le genre révèlent une inégalité en leur défaveur.

Les données statistiques de la DGPE indiquent une sous scolarisation des filles. En 1999, les filles déscolarisées qui représentaient 43% des effectifs au cycle primaire, descendent à

31% dans le deuxième degré. Le niveau du taux de redoublement reste élevé, soit 28,4% pour l'ensemble des deux sexes, avec 30,8% pour les filles et 26% pour les garçons. La proportion des jeunes filles dans l'enseignement supérieur est encore plus faible bien qu'elle soit en légère augmentation ; en effet, elle est passée de 14,4% en 1980-1981 à 17,3% en 1999-2000.

Les problèmes qui freinent la scolarisation de la jeune fille sont de divers ordres :

Les problèmes d'ordre socioculturel

- Image dévalorisée de la jeune fille dans le milieu ;
- Persistance des dots, de mariage précoces et/ ou forcés ;
- Placement des jeunes filles (jeunes filles domestiques) ;
- Absence de promotion de modèle féminin valorisés et valorisant en milieu rural.

Les problèmes d'ordre socio-économique

- Pouvoir d'achat précaire des familles
- Rôles actives des filles dans les tâches domestiques ou de production
- Doute des parents quant aux gains sur l'investissement scolaire des filles
- Travail précoce des filles

Les problèmes liés au fonctionnement du système éducatif

- éloignement des écoles des lieux de résidence (surtout en milieu rural)
- travaux domestiques absorbants au temps d'étude pour les jeunes filles
- stéréotypes sexistes et pratiques discriminatoires inhérents au système éducatif à l'endroit des jeunes filles.

En définitive les jeunes filles ne vivent pas dans un environnement favorable à leur épanouissement.

2.2.9 Jeunesse et cellule familiale

La cellule familiale constitue le cadre normatif de référence pour la préparation harmonieuse du jeune dans la société. Cependant, de nos jours avec l'essor de l'urbanisation et l'ampleur de la paupérisation, on assiste à une fragilisation et à un éclatement de la cellule familiale qui a provoqué une désorientation de la jeunesse. Cette perte graduelle des valeurs traditionnelles est favorisée par l'incapacité des parents à subvenir aux besoins matériels et financiers de leurs enfants.

Devant cette démission de la plupart des parents qui ferment délibérément les yeux sur les comportements déviants de leurs enfants, ces derniers s'adonnent au mimétisme qui consiste à vivre sur des valeurs autres que les leurs.

Le refus de soumission à l'autorité des parents est un phénomène qui tend à se généraliser et être très lié au manque de dialogue entre les parents et leurs enfants d'une part et à l'affluence négative des programmes des médias, des NTICS, d'autre part.

Par ailleurs, il est à noter que l'éducation informelle joue un très grand rôle dans le comportement des jeunes.

2.2.10 Jeunesse et technologies de l'information et de la communication

Les NTIC offrent aujourd'hui beaucoup d'opportunités d'études aux jeunes chercheurs d'une manière générale et singulièrement aux jeunes qui en font bon usage.

Cependant, cette formidable technologie n'est pas accessible à la grande majorité de jeunes togolais surtout ceux qui résident dans la zone rurale.

Les réseaux d'électricité et de téléphone, les infrastructures indispensables pour être connectés à l'Internet, ne couvrent pas tout le pays. De plus la fourniture de courant électrique n'est pas permanente dans beaucoup de centres urbains secondaires du pays et ne favorise pas un bon accès à ces nouvelles technologies. Enfin le coût des ordinateurs n'est pas à la portée de la plupart des jeunes togolais qui ne peuvent avoir une connexion que dans les cybers café.

A part les radios et télévision d'Etat, les émissions des autres chaînes pour la plupart locales ne couvrent qu'une faible portion du territoire.

L'accès libre et sans aucun contrôle à des NTIC constitue également un problème non négligeable auquel il est nécessaire de trouver des solutions.

2.2.11 Jeunesses et Emigration

Les migrations sont des mouvements de personnes ou des groupements humains qui abandonnent les lieux où ils étaient préalablement fixés afin de s'installer dans une autre région ou dans un autre pays. Quant un homme quitte son pays d'origine, il est émigrant tandis que pour le pays d'accueil, il est immigrant.

Au Togo, l'émigration des jeunes est un problème séculaire mais limité à une échelle réduite aux pays voisins et à quelques pays de l'Afrique centrale.

Depuis les années 1990, le phénomène d'émigration a pris l'allure d'un véritable exode suite aux troubles socio politiques et à la crise économique que le pays connaît. Les lieux des destinations des jeunes émigrants sont divers ; outre les pays voisins, les jeunes quelque soit leur niveau d'instruction vont aujourd'hui de plus en plus loin vers les pays d'Europe et des Etats Unis d'Amérique par le truchement de loto visa et par d'autres moyens. L'ampleur réelle du phénomène est difficile à mesurer avec précision car si on dispose des statistiques sur l'évolution des jeunes qui sont dans les camps de réfugiés au Bénin et au Ghana, on a aucune idée précise sur ceux qui sont installés dans les pays voisins et africains suite aux troubles des années 1990 et de 2005.

Les causes premières des phénomènes de ces mouvements de migration demeurent la pauvreté et l'insécurité dans le pays. L'émigration des jeunes dans les pays du Nord prend deux formes : une émigration légale et une émigration illégale. Si dans le premier cas, l'émigration des jeunes pouvait avoir un effet positif sur le développement par la promotion des investissements des entrepreneurs migrants dans le pays et la facilité des transferts monétaires, l'émigration illégale par contre constitue un fléau car elle compromet l'avenir des jeunes qui doivent vivre dans la précarité. L'émigration des jeunes constitue à court et moyen termes une perte pour le pays, dans la mesure où elle provoque la fuite des cerveaux et des bras valides pour le développement du pays.

2.3 LES PROBLEMES VECUS PAR LES JEUNES SOUS L'ANGLE DES CATEGORIES DES JEUNES

2.3.1 La jeunesse rurale

La jeunesse rurale est formée essentiellement d'élèves et de jeunes agriculteurs. Elle représente plus de la moitié (60%) de l'effectif global des jeunes. Leur pourcentage au sein de la population est en constante baisse à cause des conditions difficiles qui sévissent dans les campagnes. Au lendemain de l'accession du pays à l'indépendance en 1960, neuf jeunes sur dix résidaient dans la zone rurale. Ce pourcentage est passé à un peu plus de sept jeunes sur dix en 1970 (79%) et en 1981 (75%). Selon les estimations de la Direction Générale de la Statistique et de la Comptabilité Nationale, on compte en 2003 un peu plus de six sur dix jeunes (61%) qui résident dans la zone rurale. Cette baisse constante de la population rurale est due d'une part au phénomène de l'exode rural et la transformation des agglomérations rurales en centres urbains d'autre part.

Le départ massif des jeunes ruraux vers les grands centres urbains résultent des conditions difficiles de travail. L'agriculture qui est leur principale activité n'est ni mécanisée, ni irriguée si bien que les agriculteurs sont à la merci des aléas climatiques. De plus les intrants coûtent de plus en plus chers et les produits vivriers de rente ne sont pas payés à leur juste valeur.

Outre ces difficultés financières et économiques, les jeunes sont confrontés aux problèmes d'insuffisance ou d'absence chronique des infrastructures sanitaires, scolaires, et de loisirs. Très peu de villages disposent du réseau d'électricité et d'eau courante.

Le paludisme et les maladies parasitaires sont endémiques dans le pays ; les infections sexuellement transmissibles et la pandémie du Sida qui étaient au départ localisés dans les centres urbains gagnent du terrain et se répandent plus rapidement à cause de l'ignorance et de certaines pratiques culturelles.

Parmi les problèmes auxquels sont confrontés les jeunes ruraux, on peut citer :

- L'accès difficile au crédit agricole pour développer les exploitations ;
- Absence des centres de formation professionnelle adaptée à l'environnement ;
- L'insuffisance des infrastructures sportives et de loisirs pour des distractions et une bonne occupation des temps libres ;

- La dégradation des valeurs humaines de référence, des normes sociétales et la dislocation des cellules familiales ;
- L'accès difficile aux facteurs de production (terre et intrants).

Les jeunes ne retrouvent pas au village les loisirs et les agréments qu'ils désirent. Des projets ont été initiés pour répondre aux difficultés des jeunes ruraux à la recherche d'un emploi avec ou sans diplôme, mais toutes ces initiatives se sont soldées par un échec, à cause de multiples problèmes qui dénotent d'un manque de volonté ferme de la part des initiateurs des projets (insuffisance des équipements et de matériels de production, absence ou insuffisance d'encadreurs). Aujourd'hui peu de jeunes ruraux font confiance à ces types et préfèrent le chômage en ville avec ses loisirs à une occupation dans la morosité au village.

2.3.2 La jeunesse urbaine

L'essentiel de la population urbaine provient de l'exode rural. Si les chefs lieux de préfecture ne servent que de points de relais pour la plupart des jeunes migrants, c'est Lomé la capitale relativement favorisée par les infrastructures socio économiques, culturelles et sanitaires, qui attire la majeure partie des candidats à l'exode rurale.

La jeunesse urbaine n'échappe pas à la situation de crise économique que le pays traverse depuis une vingtaine d'années à cause de la chute des prix des phosphates et des produits agricoles de rente comme le café, le cacao. La crise a été exacerbée par les troubles sociopolitiques du début des années 1990 et la suspension de la coopération avec l'Union Européenne depuis 1993, l'absence de programmes avec les institutions de Brettons Wood depuis 1998.

Face à tous ces problèmes économiques, il y'a eu très peu de création d'emplois et les jeunes toutes catégories confondues ont du mal à trouver des emplois stables et rémunérateurs. La plupart pour échapper au chômage qui est très élevé, sont obligés de se consacrer à des occupations précaires pour subvenir au strict minimum de leurs besoins.

Sur le plan social, beaucoup de jeunes vivent dans des maisons insalubres et dans la promiscuité qui ne favorise pas leur plein épanouissement.

La prostitution qui est devenue un moyen facile de subsistance pour beaucoup de jeunes filles se développe et prend une ampleur considérable. Il en est de même pour la consommation des stupéfiants et le grand banditisme avec des vols à mains armées qui prennent des proportions considérables.

Toutes ces pratiques contribuent à une dépravation des mœurs et à une dégradation de la santé des jeunes.

2.3.3 : La jeunesse féminine

Les jeunes filles et femmes représentent 53% de la jeunesse togolaise. La jeunesse féminine constitue un groupe défavorisé qui manque de structures ou d'organisations capables d'influer sur les décisions concernant l'exercice de son droit. Ainsi les préoccupations des jeunes filles togolaises ne sont pas suffisamment prises en compte dans la planification et l'exécution des projets.

La situation difficile du marché de l'emploi se caractérise en plus par une discrimination sexuelle.

En effet à tous les âges et niveau de qualification confondue, les jeunes filles et femmes constituent la couche sociale la plus atteinte par le phénomène du chômage ; quand elles ont un emploi, leur revenu demeure très faible. Les statistiques de l'emploi montrent que la présence des femmes est massive dans les secteurs peu rémunérateurs : 33% dans l'agriculture, 37% dans les ventes et services et 27% dans les emplois manuels.

Les causes sont de plusieurs ordres à savoir les causes immédiates, les causes sous-jacentes et les causes structurelles.

Les causes immédiates observées sont essentiellement : la faiblesse des structures locales de promotion de la participation, la faiblesse du niveau d'instruction et de la formation professionnelle, le manque de qualification.

Quant aux causes sous-jacentes, on peut citer le faible accès au système éducatif, les charges familiales élevées, l'insuffisance des revenus.

Les causes structurelles sont : le poids des traditions, la faiblesse des organisations féminines, la pauvreté, le statut discriminatoire de la femme, l'absence de cadre législatif favorable à promotion de la participation de la femme en général et de la jeune fille togolaise en particulier à la gestion de la communauté.

2.3.4 La jeunesse handicapée

L'ampleur de l'handicap n'est pas connue de façon précise au Togo. Les seules données disponibles sont issues du dernier recensement général de la population et de l'habitat

de 1981 qui évaluait le nombre total des personnes handicapées à 44.476 soit 2% de la population totale. Ces chiffres apparaissent nettement en deçà de la réalité car l'Organisation Mondiale de la Santé estime entre 7 et 10% de la population le nombre de personnes handicapées dans les pays d'Afrique. Dans la catégorie des jeunes handicapées, on trouve les jeunes handicapés moteurs ou physiques, les jeunes handicapés sensoriels et les jeunes handicapés mentaux.

Même si on estime encore à 2% le pourcentage des personnes handicapées en 2006, on pourrait évaluer le nombre total de ces personnes à 106.700 aujourd'hui et à 54.400 le nombre de jeunes handicapés âgés de 15 à 35 ans. Ce qui représente une proportion de 51% de la population des personnes handicapées (motrices, sensorielles et mentales).

Une étude réalisée en 2000 par la Direction Générale de la Santé avec l'appui de l'OMS auprès d'un échantillon représentatif de 660 personnes handicapées dans le grand quartier de Bé dans la ville de Lomé montre que les personnes handicapées vivent dans une situation socio-économique précaire et ne bénéficient pas de services de réadaptation dans le cadre d'un programme visant à répondre de façon appropriée à leurs besoins et demandes.

Les incapacités sont provoquées dans 60% des cas par des maladies, dans 14% des cas par des accidents et dans 20% par des causes non déterminées. L'étude montre en outre que :

- Les personnes handicapées manifestent une dépendance accrue vis-à-vis de tierce personne particulièrement vis-à-vis de leurs parents ;
- Seuls 33% des jeunes handicapés occupent un emploi. Les travailleurs indépendants constituent la catégorie socio professionnelle la plus importante ;
- 80% des personnes handicapées exerçant une activité vivent dans les situations précaires. Cette situation est liée à leur niveau d'éducation qui est relativement faible. En effet, on note une insuffisance des écoles spécialisées pour les différents types de handicap. Ces écoles sont limitées à la capitale et quelques centres urbains importants.

La situation socio-économique des jeunes handicapés est surtout marquée par les obstacles physiques et socioculturelles qu'ils rencontrent au quotidien et qui les empêchent d'exploiter toutes leurs capacités restantes.

2.3.5 Jeunesse en difficulté

Rentrent dans la catégorie de jeunesse en difficulté : les jeunes prostitués, les jeunes drogués, les jeunes de la rue, les jeunes portefaix et les enfants travailleurs.

Aujourd'hui on note une recrudescence du nombre de certaines catégories de jeunes en difficulté ; il s'agit des jeunes et adolescents séparés de leurs familles, des jeunes en conflit avec la loi, des enfants abandonnés, des jeunes victimes de sévices et de pratiques immorales.

Ces jeunes courent plusieurs risques tels que : la maltraitance, l'utilisation et l'exposition aux produits dangereux, l'exploitation sexuelle, les infections sexuellement transmissibles, le VIH-SIDA et les traumatismes. Il existe très peu d'informations sur ces jeunes et adolescents qui sont également exposés au trafic d'enfants.

Certaines Organisations Non Gouvernementales telles que l'Association pour la Promotion de l'Enfance à Lomé (APPEL) et le Centre d'Accueil pour l'Enfant Egaré (OASIS) sont impliqués dans les actions en faveur des jeunes en difficulté.

Malgré la prise de conscience du Gouvernement et des ONG, l'exploitation des jeunes à des fins économiques persiste.

Ainsi, la tradition de placement des jeunes et des adolescents chez un parent ou un ami pour lui offrir une meilleure éducation s'est détournée de son objectif initial et s'est transformée en exploitation économique.

Les causes qui sont à l'origine de ce phénomène sont : la pauvreté et le chômage des parents, la rupture du système traditionnel d'entraide, le nombre pléthorique d'enfants par ménage, la dislocation des familles par (décès ou divorce), l'abandon ou le redoublement scolaire et enfin l'urbanisation rapide.

III. LES FONDEMENTS ET LES ORIENTATIONS DE LA POLITIQUE NATIONALE DE JEUNESSE

3.1 Les fondements

Le Togo, depuis son indépendance, à travers les différents gouvernements, a toujours manifesté un désir de favoriser le développement de la jeunesse et son intégration dans

les secteurs de la société. C'est pourquoi l'Etat a créé, entre autres structures, le Ministère de la Jeunesse et des Sports avec un service technique spécialisé dans l'encadrement de la Jeunesse : la Direction de la Jeunesse et des Activités Socio Educatives (DJASE) le 7 Juillet 1972 par décret N°72/159, devenue aujourd'hui la Direction Nationale de la Jeunesse. (DNJ)

La politique Nationale de Jeunesse du Togo repose sur un certain nombre de fondements politiques, philosophiques et juridiques.

3.1.1 Les fondements politiques

Sur le plan National, on peut noter la prise de position et les engagements du chef du Gouvernement vis-à-vis des questions de jeunesse lors de son « Discours Programme » prononcé devant les députés de l'Assemblée Nationale le 02 Juillet 2005 : « la création d'un Secrétariat d'Etat à la jeunesse est la preuve manifeste de la volonté du Chef de l'Etat Faure GNASSINGBE et du gouvernement de permettre aux jeunes d'être les premiers acteurs de la transformation sociale. Nous devons bâtir avec les jeunes la nouvelle société de l'intelligence mais aussi de la fraternité et de la générosité. Nous ferons tout pour agir sur l'emploi afin que le plus grand nombre des jeunes puissent bénéficier le plus vite d'un emploi. Ils seront les premiers bénéficiaires du programme que le gouvernement mettra en place pour l'emploi et l'auto emploi et participeront au travail de consolidation et de reconstruction que nous allons entreprendre. »

L'adoption d'une politique nationale de jeunesse traduit la volonté du gouvernement et de la communauté nationale de valoriser les ressources humaines notamment les jeunes, pour en faire un facteur de développement pour eux-mêmes et pour la société, contre la pauvreté et la misère, pour la paix et le mieux-être de tous.

3.1.2 Les fondements philosophiques

- **Contribuer à l'édification d'un nouveau type de jeunes**

La politique nationale de jeunesse jette un regard anticipatif sur l'évolution future de la société togolaise et suggère les orientations à prendre en compte dans des décisions présentes et qui auront un impact positif durable sur l'avenir du pays.

Sur le plan conceptuel, la politique nationale de jeunesse procède de la nécessité d'avoir une vision claire, basée sur le consensus, du type d'hommes et de femmes dont le Togo de demain a besoin pour son épanouissement. Ainsi, le profil de jeunes que le Togo veut bâtir aujourd'hui comme citoyen et leader de demain, peut être défini comme étant :

- Solidaire : capable de se soucier d'autrui, d'agir avec les autres et pour eux, de partager les préoccupations ;
- Engagé : capables de s'affirmer par rapport à une valeur, une cause, un idéal et d'agir en conséquence ;
- Autonome: capable de faire des choix et de gérer conséquemment sa vie sur le plan personnel et sur le plan communautaire.
- Responsable : capable d'assurer ses propres actes, de tenir ses engagements et d'achever ce qu'il entreprend.
- Intègre : capable d'être d'une probité absolue, de faire preuve de loyauté envers son pays en tout lieu et en tout temps et de respecter le bien public.

L'édification de ce type de jeune constitue la thématique majeure qui sous-tend la politique Nationale de Jeunesse. C'est un processus relativement long qui nécessite que des actions bien ciblées soient menées dès aujourd'hui en direction des jeunes.

- **Faciliter l'accès des jeunes aux instances de prise de décision**

La majorité des jeunes pensent qu'ils ne sont ni consultés, ni responsabilisés lorsqu'il s'agit d'apporter une réponse appropriée à un problème d'intérêt général.

Il est cependant admis que la responsabilité est une école de civisme. Les jeunes se sentiront d'autant plus responsabilisés au sein de la société qu'ils auront été étroitement associés à la prise de décision majeure qui marquent durablement leur vie et celle de la nation.

La politique nationale de jeunesse doit permettre, par le biais d'une consultation interactive de s'assurer que les Jeunes contribuent activement à la formulation, à la mise en œuvre et à l'évaluation des politiques, programmes et plans d'actions nationaux et locaux de développement économique et social.

- **Développer toutes les formes d'éducation au profit des jeunes**

L'éducation ne se déroule pas seulement à l'école. Elle devrait être comprise dans un concept plus large. Ainsi l'éducation au cours d'une vie entière se fonde sur quatre éléments : apprendre à savoir, apprendre à faire, apprendre à être, apprendre à vivre avec les autres.

Selon certaines institutions, la définition généralement admise fait ressortir trois types d'éducatons :

- L'éducation formelle qui est le système éducatif hiérarchisé, chronologique, qui va de l'école primaire jusqu'aux institutions post universitaires ;
- L'éducation informelle qui est le processus par lequel chaque individu acquiert des aptitudes, des valeurs, des compétences et des savoirs à partir de l'expérience quotidienne, influencée par la famille, les loisirs et tous les autres facteurs qui façonnent l'environnement social et culturel ;
- L'éducation non formelle qui est une activité éducative organisée en dehors du système formel, destiné à une clientèle bien définie et orientée vers des objectifs précis. C'est le domaine de prédilection des mouvements et associations de jeunesse.

La politique nationale de jeunesse renforcera par conséquent toutes les formes d'éducation. S'il est compréhensible pour un Etat de considérer l'école classique comme une priorité, d'autres formes éducation, y compris l'éducation non formelle, ne doivent pas être laissées pour compte parce que c'est par ce canal que :

- ∞ L'éducation aux valeurs humaines se réalise d'une manière plus durable ;
- ∞ L'appropriation des valeurs humaines, surtout durant l'adolescence, se fait à travers la confrontation avec les autres
- ∞ Le renforcement de la citoyenneté se réalise par des actions concrètes dans la perspective d'une responsabilisation sociale ;
- ∞ La promotion d'une culture de paix, du respect des droits humains et de la démocratie se réalise au quotidien.

Ainsi donc, l'éducation non formelle se positionne comme un complément indispensable de l'éducation formelle, surtout au vu de ses nombreuses insuffisances.

- **Promouvoir une culture de la paix et de la démocratie citoyenne au sein de la jeunesse**

Dans un contexte national marquée par des troubles socio politiques récurrents et un contexte mondial dominé par des conflits armés, et la persistance des divergences

idéologiques, la nécessité de former la jeunesse togolaise aux idéaux de paix et de démocratie citoyenne revêt un intérêt capital.

Des actions d'éducation et de sensibilisation autour de thématiques appropriées doivent être conduites au profit de la jeunesse. Elles serviront de support à la culture de la tolérance, de la paix, de la solidarité, de la défense des droits humains et surtout au renforcement d'une démocratie participative au sein des structures de jeunesse.

En contribuant à l'édification d'un type de nouveau de jeune qui sera solidaire, engagé, autonome, responsable et intègre, la politique nationale de jeunesse va impulser progressivement une dynamique nouvelle aux mouvements associatifs de jeunes au Togo.

Les mouvements et associations de jeunesse deviendront ainsi des cadres privilégiés d'élévation du niveau de prise de conscience du rôle primordial que les jeunes doivent jouer dans la construction de la Nation.

La culture démocratique connaîtra une application concrète au sein des mouvements et associations de jeunes, renforçant par la même occasion l'esprit d'initiative, le sens du patriotisme et l'élan des actions multiples de développement national.

3.1.3 Les Fondements juridiques

Les fondements juridiques de la politique nationale de jeunesse reposent sur :

- **Les instruments régionaux et internationaux**

Des instruments régionaux et internationaux ratifiés par le gouvernement togolais sont pris en considération dans l'élaboration de la présente politique. Il s'agit :

- ∞ Des instruments ad hoc de l'Organisation des Nations Unies(ONU) et de l'Union Africaine(UA) relatifs à la Jeunesse
- ∞ Des Nouvelles Orientations de la Conférence des Ministres de la Jeunesse et des Sports des pays ayant le français en partage (CONFEJES) définies à Cotonou en 1995 puis à Bamako en 1999.
- ∞ Des actes de la Conférence des Ministres de la Jeunesse et des Sports de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest CM/JS/CEDEAO
- ∞ Des orientations du Forum International de la Jeunesse sur la Population et le Développement Durable (Accra, 1994).

- ∞ Des actes des Forums et Festivals mondiaux de la Jeunesse ;
- ∞ Des directives de la Conférence des Ministres chargés de la Jeunesse sous l'égide des Nations Unies tenues à Braga (Portugal) en 1997.

Le Togo a signé la déclaration du Millénaire pour le Développement OMD en Septembre 2000 à New York qui demande aux pays pauvres très endettés de prendre des mesures pour réduire avec l'aide des partenaires au développement la pauvreté de moitié d'ici 2015.

- ∞ La déclaration des Ministres africains de la jeunesse à Addis Abeba en Mai 2006. Le Togo a adhéré à la charte de la Jeunesse africaine finalisée à Addis Abeba en Mai 2006.

La constitution de la quatrième république

La constitution du 14 Octobre 1992 révisée par la loi n°2002-029 du 31 Décembre 2002 dispose en son article 35 que : « l'Etat reconnaît le droit à l'éducation des enfants et crée les conditions favorables à cette fin... » et en son article 36 que « l'Etat protège la jeunesse contre toute forme d'exploitations ou de manipulation »

Les décrets

Le décret N°72-159 du 07 Juillet 1972 portant création des services du Ministère de la Jeunesse, des Sports, de la culture et de la Recherche Scientifique crée entre autres les directions suivantes :

- ∞ La Direction de la Jeunesse ;
- ∞ La Direction des Sports ;
- ∞ La Direction de la culture ;

La Direction de la Jeunesse est chargée de l'organisation, de l'animation et de l'épanouissement de la jeunesse afin de l'amener à prendre une part active aux plans de développement économique, social et culturel de la nation togolaise.

Aux termes des dispositions du décret n°2001-175/PR du 11 Octobre 2001, le Ministère de la Culture, de la Jeunesse et des Sports est chargé de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique du gouvernement en matière de culture, de jeunesse et des sports.

Le ministère a pour mission de :

- ∞ Définir, promouvoir et coordonner les programmes de développement culturel et sportif ;
- ∞ Orienter et coordonner les activités de jeunesse ;
- ∞ Exercer les pouvoirs de tutelle et de contrôle technique sur les organismes et institutions qui interviennent dans les domaines de la culture, de la jeunesse et des sports.

Au terme des dispositions du décret n°2005-115/PR du 27 Décembre 2005, le Secrétariat d'Etat auprès du Ministère de la Jeunesse et des Sports chargé de la promotion des Jeunes, est chargé de la mise en œuvre de la politique du gouvernement en matière de promotion des jeunes.

3.2 Les orientations de la politique Nationale de la Jeunesse

La politique nationale de Jeunesse repose sur une approche respectant les responsabilités sectorielles :

3.2.1 But :

Le but assigné à la politique Nationale de la Jeunesse est de :

Contribuer à l'édification d'un type de jeune épanoui capables de se prendre en charge en comptant sur ses propres potentialités et imbu des valeurs républicaines en vue de sa pleine participation au développement de la nation.

3.2.2 Les Objectifs et stratégies

Pour atteindre le but assigné à la politique nationale de la jeunesse, cinq objectifs ont été définis :

Objectif 1

Promouvoir l'adéquation formation-emploi

Stratégies

Pour parvenir à ce premier objectif, quatre axes stratégiques prioritaires sont envisagés :

Il s'agit :

- ∞ du développement des opportunités d'emploi pour les jeunes ;
- ∞ de la professionnalisation des programmes d'enseignement ;
- ∞ de la mise en place du programme de formation spécifiques pour les jeunes handicapées et d'appui à leur insertion socio-économique ;
- ∞ de la promotion de l'esprit d'initiative et de la culture entrepreneuriale ;
- ∞ du renforcement des capacités d'intervention du fonds d'appui aux initiatives économiques des jeunes (FAEIJ).

Résultats attendus

Les résultats ci-dessous permettront d'atteindre ce premier objectif :

- ∞ le chômage des jeunes est réduit ;
- ∞ La pauvreté a diminué au sein de la couche jeune de la population ;
- ∞ Le nombre de jeunes dans le tissu économique et dans le domaine de l'entrepreneuriat et des métiers a augmenté ;
- ∞ Les jeunes se sont fixés dans leurs terroirs ;
- ∞ Les activités des jeunes créent de nouvelles richesses ;
- ∞ Les personnes handicapées motrices ont moins de dépendance économique vis-à-vis de tierce personne.

Objectif 2 :

Offrir à la jeunesse un cadre socio-éducatif, culturel et sportif nécessaire à son épanouissement, à sa formation civique et à sa participation active au développement

Stratégies

Les stratégies envisagées pour atteindre ce deuxième objectif sont :

- Renforcement et mobilisation des capacités humaines, matérielles et financières pour l'encadrement efficient de la jeunesse ;
- Promotion de la pratique d'activités sportives et dynamisation des activités socio-éducatives pour les jeunes.
- Mettre à la disposition des jeunes à travers le pays ,les infrastructures , les équipements sportifs et socio-éducatifs nécessaires ainsi qu'un personnel d'éducation physique et sportive et d'animation de la jeunesse en nombre suffisant pour l'encadrement des jeunes.

Résultats attendus

- ∞ Les infrastructures et équipements sportifs et socio-éducatifs sont mis à la disposition des jeunes à travers le pays ;
- ∞ Un nombre suffisant de personnel d'éducation physique et sportive et d'animation de la jeunesse est formé pour l'encadrement des jeunes;
- ∞ L'organisation de l'animation socio-éducative et culturelle des jeunes est assurée ;
- ∞ Les jeunes participent en grand nombre aux activités socio-éducatives, culturelles et sportives sur toute l'étendue du territoire ;
- ∞ Les bibliothèques et salles de lecture sont installées dans les villes et grandes agglomérations à travers le pays
- ∞ Les jeunes défendent les idéaux de respect humain, de la paix, de la justice et de développement pour tous ;
- ∞ Les jeunes entretiennent une cohésion sociale et une dynamique accrue et durable dans la recherche du bien-être.

Objectifs 3

Assurer une éducation de qualité aux jeunes et leur accès aux technologies de l'information et de la communication.

Stratégies

Pour atteindre ce troisième objectif, l'action gouvernementale en la matière s'articule autour de trois orientations stratégiques suivantes :

- ∞ Amélioration de la gestion du système éducatif par le renforcement des capacités du recyclage et du contrôle pédagogique ;
- ∞ Promotion et vulgarisation des TIC dans tous les cycles de l'enseignement
- ∞ Création et promotion des centres TIC en milieux défavorisés ;

Résultats attendus

- ∞ Le recrutement et la formation d'un nombre suffisant d'enseignants sont assurés
- ∞ La fonction d'enseignant est revalorisée ;
- ∞ Les établissements scolaires sont dotés de manuels scolaires et de matériels didactiques ;
- ∞ les établissements scolaires sont équipés de matériels informatiques, électriques, téléphoniques et connectés à l'internet.

Objectif 4

- ∞ Assurer un meilleur état de santé aux jeunes dans un environnement sain en facilitant leurs accès aux soins et à la communication pour un changement de comportement.

Stratégies

- ∞ Pour parvenir à cet objectif, deux axes stratégiques prioritaires sont envisagés :
- ∞ Renforcement du Service National de la Santé des Jeunes et Adolescents et ses structures décentralisés ;
- ∞ Intensification des activités d'IEC/CCC en faveur des jeunes

Résultats attendus

- ∞ La santé générale des jeunes est améliorée ;
- ∞ Les jeunes des groupes vulnérables sont pris en compte dans les structures de santé ;
- ∞ L'intensification du plaidoyer est assurée pour placer la santé des jeunes au cœur du développement social.

Objectif 5

- ∞ Réduire les inégalités d'accès entre les jeunes garçons et les jeunes filles aux facteurs de production et à la prise de décision.

Stratégies

Pour atteindre ce cinquième objectif, les axes stratégiques envisagés sont :

- ∞ Promotion des droits et de l'égalité des chances pour tous les jeunes
- ∞ Intégration de l'approche genre dans tous les projets et programmes de développement.

Résultats attendus

- ∞ Les jeunes garçons et filles participent aux instances de prises de décisions
- ∞ les jeunes filles et jeunes femmes sont promues aux facteurs de production au même titre que les jeunes garçons
- ∞ Un appui est accordé pour la révision de code des Personnes et de la Famille ;
- ∞ Des mesures incitatives de la scolarisation des jeunes filles au même titre que les garçons sont mises en œuvre.

IV. LES MECANISMES DE MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE NATIONALE DE JEUNESSE

Les objectifs poursuivis par la politique Nationale de Jeunesse sont nombreux. Leur réalisation passe par le déploiement d'un ensemble de mécanismes d'action dans le cadre d'une mobilisation responsable et concertée de tous les acteurs parmi lesquels l'Etat et les jeunes tiennent les rôles majeurs.

4.1 LES INSTITUTIONS

4.1.1 Le Gouvernement

Le gouvernement adopte et assure la mise en œuvre de la politique nationale de jeunesse. A ce titre, chaque membre du gouvernement veillera à l'application conséquente des dispositions de la politique nationale de la jeunesse par rapport à son domaine de compétence et en rendra régulièrement compte au chef du gouvernement par le biais du ministre en charge de la jeunesse.

4.1.2 Le Ministère en charge de la Jeunesse

La mise en œuvre de la politique nationale de la jeunesse incombe en priorité au ministère en charge de la jeunesse.

A ce titre, tous les agents de ce département, toutes les catégories confondues, doivent tout d'abord s'approprier la politique nationale de jeunesse. Le ministère en charge de la jeunesse prendra toutes les initiatives qui s'imposent en matière de communication pour que le document portant politique nationale de jeunesse au Togo soit vulgarisé et maîtrisé par toutes les institutions de l'Etat et ses démembrements, par les institutions de coopérations libérales, par la société civile et par les jeunes eux-mêmes à travers leurs mouvements et associations.

A cet effet, il développera un véritable plaidoyer afin que "la dimension jeunes" soit systématiquement prise en compte dans les projets et programmes nationaux, régionaux et sous régionaux de développement. Au besoin la prise en compte de la dimension "jeunes" pourra constituer une condition de recevabilité pour certains dossiers qui requièrent de l'aval de l'Etat.

A travers ses structures centrales, déconcentrées et rattachées, le ministère en charge de la jeunesse assure la coordination de toutes les activités entreprises dans le cadre de la réalisation des objectifs définis dans la politique nationale de jeunesse et rend compte périodiquement au Gouvernement.

Pour pouvoir mettre des données fiables à la disposition de tous les acteurs impliqués dans la mise en œuvre de la politique nationale de jeunesse, des études et des recherches en matière de jeunesse seront préalablement réalisées et leurs résultats feront l'objet d'une actualisation périodique.

4.1.3 Les autres institutions de l'Etat

La question de la jeunesse est transversale à toute l'action gouvernementale. C'est pourquoi la mise en œuvre de la politique nationale de la jeunesse incombe également à tous les autres ministères ainsi qu'à toutes les institutions de la République.

Les parlementaires seront sensibilisés et impliqués dans la mise en œuvre de la Politique Nationale de Jeunesse.

De par son poids démographique, la jeunesse s'impose à tout le monde. Acteurs de premier plan et bénéficiaires de premier ordre de toutes les actions de développement, les jeunes doivent faire l'objet d'une attention particulière.

Dans cet ordre d'idées, aucune structure de l'Etat ne doit occulter la problématique de la jeunesse dans ses plans et programmes d'actions.

4.1.4 La société civile

De par la richesse de ses différentes composantes, la société civile joue un rôle de premier plan dans la mise en œuvre de la politique de jeunesse.

Il est attendu d'elle qu'elle relaie le plaidoyer développé par le ministère en charge de la jeunesse afin que la promotion des jeunes fasse partie des préoccupations quotidiennes de tout citoyen. Il est également attendu de la société civile qu'elle s'investisse pleinement dans la mise en œuvre de la politique nationale de jeunesse en initiant et /ou en finançant des projets et programmes qui contribuent directement ou indirectement à la réalisation d'un ou plusieurs objectifs poursuivis par ladite politique.

4.1.5 Les partenaires techniques et financiers

La réalisation de nombreux objectifs poursuivis dans le cadre de la mise en œuvre de la politique nationale de jeunesse nécessite la mobilisation de ressources matérielles, financières et informationnelles.

Dans le cadre de la conduite de ses nombreux chantiers de développement, le Togo peut bénéficier de l'appui multiforme de partenaires tant au niveau bilatéral que multilatéral.

Le plaidoyer tantôt évoqué doit être également développé au niveau des partenaires techniques et financiers afin qu'ils prennent en compte "la dimension jeunes" dans leurs interventions.

Ils pourraient même en faire un critère de sélection en termes de financement des projets de développement compte tenu du poids démographique et du rôle de premier plan que joue la jeunesse.

Les rencontres organisées autour de la contribution des partenaires techniques et financiers et la mise en œuvre de la politique nationale de jeunesse seront initiées dans ce sens par le ministère en charge de jeunesse.

4.1.6 : les mouvements et associations de jeunes

Les jeunes sont les acteurs de premier plan sur les chantiers de leur propre développement. La mise en œuvre de la politique nationale de jeunesse constitue donc pour la jeunesse un véritable défi à relever. C'est pourquoi les mouvements et associations de

jeunesse doivent considérer les objectifs poursuivis par la politique nationale de jeunesse comme autant de feuilles de routes qui les conduiront vers leur propre épanouissement.

La multiplicité et la diversité des mouvements et associations de jeunesse, leur répartition sur tout le territoire national les positionnent comme les partenaires privilégiés voire incontournables dans la mise en œuvre de la politique nationale de jeunesse.

Les mouvements et associations de jeunesse joueront le rôle de mobilisateurs et de consultants. Ils doivent œuvrer à une large diffusion de cette politique auprès des jeunes. Ils peuvent surtout jouer le rôle d'interface entre le Ministère et les jeunes organisés ou non.

Des rencontres régionales et nationales seront organisées avec l'appui du ministère en charge de la jeunesse et des partenaires au développement afin que dans une synergie d'actions, les jeunes du Togo se focalisent autour de la mise en œuvre de la politique de jeunesse.

4.1.7 Les collectivités locales

Les préoccupations des jeunes doivent être prises en compte dans les budgets et programmes des collectivités locales. Ainsi, la politique nationale de jeunesse doit impliquer les jeunes eux-mêmes sur toute l'étendue du territoire à travers leurs mouvements associatifs et les organisations de la société civile.

L'action des collectivités locales doit pouvoir permettre aux jeunes de s'épanouir, de tester leurs aptitudes et de faire corps avec la société dans laquelle ils vivent, car ils ont besoin de jouer un rôle actif et responsable et obtenir aussi reconnaissance et insertion sociale quel que soit leur milieu d'habitat.

4.1.8 Le secteur privé

La réalisation des objectifs poursuivis dans le cadre de la mise en œuvre de la politique nationale de jeunesse nécessite la mobilisation de beaucoup de ressources matérielles, financières et humaines.

Dans le cadre de la conduite de ses nombreux chantiers de développement en faveur des jeunes, le Gouvernement devra initier avec le secteur privé la création des opportunités d'emplois.

Des initiations du secteur privé en matière de promotion de la jeunesse se feront en partenariat avec le ministère en charge de la jeunesse.

4.2. LA MOBILISATION DES RESSOURCES FINANCIERES

La réalisation des nombreux objectifs poursuivis dans le cadre de la mise en œuvre de la politique nationale de jeunesse nécessite la mobilisation d'importantes ressources matérielles, financières, communicationnelles etc...

Le coût de cette mise en œuvre sera déterminé à travers les plans d'actions qui prendront en compte la mise en œuvre des différents objectifs d'une part et d'autre part par les actions de renforcement des capacités à travers :

- Les transferts de compétences (formations et informations) ;
- L'acquisition d'équipements socio-éducatifs ;
- La réalisation d'infrastructures d'encadrement et d'animation ;
- L'assistance technique ;
- Les moyens de fonctionnement ;
- L'acquisition de moyens logistiques.

La politique nationale de jeunesse est un acte de souveraineté qui engage au premier chef le gouvernement.

Aussi ce dernier doit-il consentir un budget conséquent pour sa réalisation. Le gouvernement sera soutenu et relayé dans cette opération par les collectivités territoriales. La contribution de la société civile au niveau national comme international, des opérateurs privés, des partenaires bilatéraux et multilatéraux sera sollicitée en appui aux efforts consentis par l'Etat et les collectivités territoriales pour la valorisation de la jeunesse qui constitue leur première fortune.

V/ LES ORGANES DE MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE NATIONALE DE JEUNESSE

L'efficacité de la mise en œuvre de la politique nationale de jeunesse appelle l'identification et la responsabilisation d'organes spécifiques. Ainsi, les cinq (5) organes suivants sont définis dans le processus d'application.

5.1. L'ORGANE DE DECISION

Le Gouvernement adopte la Politique national de jeunesse et les textes réglementaires d'application comme actes directeurs et d'harmonisation de toute l'action publique et privée en matière de jeunesse au Togo, et institue la journée Nationale de Jeunesse (JNJ) .

5.2. LES ORGANES D'EXECUTION

Les départements ministériels, les institutions, les structure déconcentrées et décentralisées de l'Etat, la société civile, le secteur privé, les mouvements et associations de jeunesse sont responsabilisés chacun en ce qui le concerne dans la mise en œuvre de la présente Politique Nationales de Jeunesse.

5.3. L'ORGANE DE COORDINATION

Le ministère en charge de la jeunesse est l'organe principal, tuteur de la politique nationale de jeunesse. A cet effet, il assure, au nom du Gouvernement, la tutelle et la coordination générale de l'action et de l'application de la politique nationale en faveur des jeunes. Il en assure par ailleurs le suivi et l'évaluation indépendamment de la nature des opérations et des sources de leur financement. Les ministères impliqués sont responsables de façon sectorielle du plan d'action de cette politique.

5.4. L'ORGANE CONSULTATIF

En vue de créer une synergie de pensée et d'action dans l'application de la Politique Nationale de Jeunesse, il sera institué sous la tutelle du ministère en charge de la jeunesse, une structure consultative permanente à caractère national où seront représentés les autres ministères et institutions, les structures

déconcentrées et décentralisées de l'Etat, la société civile, les partenaires au développement et les jeunes à travers leurs mouvements et associations.

Cette structure est chargée de promouvoir la concertation, l'étude et la suggestion des grandes orientations de l'action en matière de jeunesse. Elle aura pour attributions principales d'examiner les grandes orientations de l'action en faveur des jeunes, d'en évaluer l'impact et de recommander au ministère chargé de la jeunesse les mesures correctives qui s'imposent et le cas échéant une relecture de la Politique Nationale de la Jeunesse.

Des structures de même nature seront créées au niveau décentralisé.

5.5. L'ORGANE DE CONCERTATION

Le Conseil National de Jeunesse (CNJ) assurera une concertation continue par la convocation régulière de rencontres locales et nationales de jeunes en vue de leur permettre de se concerter, de s'exprimer et de participer de façon critique et responsable au développement national.

Il est constitué de mouvements et associations de jeunesse.

Par ailleurs, le Conseil National de Jeunesse aura pour attributions :

- de coordonner les programmes d'activités de jeunesse ;
- de contribuer à la formation civique et professionnelle des jeunes ;
- de veiller à la prise en compte des préoccupations des jeunes dans les projets et programmes de développement ;
- de promouvoir des relations de fraternité, de compréhension mutuelle et de coopération entre les jeunes du Togo et les jeunes des autres pays ;
- d'émettre des avis sur les questions relatives à la jeunesse en particulier et du développement national en général.

VI. LES MECANISMES ET CRITERES DE SUIVI/EVALUATION ET LES MECANISMES DE REVISION

6.1. LES MECANISMES ET CRITERES DE SUIVI/EVALUATION

6.1.1 Mécanismes

L'édification d'un type nouveau de jeunes au Togo est incontestablement une œuvre de longue haleine. C'est pourquoi il s'avère nécessaire d'identifier et de suivre d'une période à l'autre des mécanismes et un certain nombre de critères d'évaluation et de suivi qui permettront à l'Etat, à la société civile, aux partenaires techniques et financiers et aux jeunes eux-mêmes de mesurer des politiques et programmes conduits et la cohérence des activités sectorielles menées.

A ce titre, les mécanismes de suivi et d'évaluation de la politique nationale de la jeunesse comprendront :

- Des mécanismes consultatifs de la jeunesse ;
- Une instance spécifique d'évaluation de l'application de la politique nationale de jeunesse ;
- un calendrier de rencontre et d'évaluation ;

6.1.2. Critères

Les critères de suivi et d'évaluation prendront nécessairement en compte l'approche genre et les différentes catégories de jeunes et porteront sur :

6.1.2.1 L'accès des jeunes aux instances de prise de décisions

Les critères doivent pendre en compte l'approche genre et les différentes catégories de jeunes

Le nombre de jeunes de 35 ans au plus présents :

- Au gouvernement ;
- A l'assemblée nationale (AN) ;
- Au sein des conseils municipaux ;
- Au sein des divers organes consultatifs nationaux ou régionaux ;

6.1.2.2 La lutte contre la pauvreté et l'insertion socio économique

- Le pourcentage de jeunes ayant franchi le seuil de l'extrême pauvreté ;
- Le nombre de jeunes formés à l'entrepreneuriat et aux métiers ;
- Le nombre de micros entreprises de jeunes créées ;
- Le nombre d'emplois créés pour les jeunes ;
- Le taux de réduction du chômage en milieu jeune ;
- Le nombre de jeunes ruraux s'étant épanouis durablement dans leurs milieux ;
- Le nombre d'infrastructures.

6.1.2.3 L'éducation

- Le pourcentage de jeunes alphabétisés toutes langues confondues ;
- Le taux de scolarisation dans les différents niveaux ;
- Les taux d'absorption d'un niveau à un autre ;
- Les taux de rendements internes et externes ;
- Le taux de placement des diplômés ;
- Le nombre d'établissements techniques et professionnels créés.

6.1.2.4 La lutte contre les fléaux sociaux

- Le nombre de jeunes impliqués dans le banditisme organisé ;
- Le nombre de jeunes dans l'univers carcéral ;
- Le nombre de jeunes qui sombrent dans la toxicomanie et l'alcoolisme ;
- Le nombre de jeunes atteints par les IST/VIH/SIDA ;
- Le nombre de grossesses non désirées ;
- Le nombre de paternités non assumées.

6.1.2.5 Protection de l'environnement

- Le nombre de jeunes qui fréquentent les parcs nationaux ;
- Le nombre d'heures de cours consacrées à l'éducation environnementale ;
- Le nombre de pépinières réalisées ;
- Le nombre d'associations de protection de l'environnement animée par les jeunes.

6.1.2.6 Les infrastructures sportives et socio éducatives

- Le nombre de centres socio éducatifs et sportifs créés ;
- Le nombre de centres socio éducatifs et sportifs opérationnels ;

6.1.2.7 Accès des jeunes aux services sociaux et sanitaires

6.1.2.8 Le nombre des orphelins

- Pourcentage d'enfants ayant perdu un parent ;
- Pourcentage d'enfants ayant perdu les deux parents.

6.2 MECANISMES DE REVISION

Le document est révisable tous les cinq ans en fonction des mutations et des nouveaux besoins et aspirations des jeunes.

CONCLUSION

Les jeunes représentent au Togo une couche assez importante de la population ; mais ils sont confrontés à d'énormes difficultés depuis une vingtaine d'années, alors que s'ils étaient bien encadrés, ils devraient être les acteurs privilégiés des transformations socioéconomiques, culturelles et politiques en cours dans le pays.

En effet, bien que la jeunesse ait joué un rôle majeur et prépondérant dans le processus de démocratisation en cours dans le pays depuis les années 1990 et payé un lourd tribut dans les différents troubles socio politiques que le pays a connus depuis une quinzaine d'années, elle est confrontée à d'énormes difficultés dans plusieurs domaines.

L'enseignement qui devrait assurer une instruction aux jeunes et favoriser leur insertion socioéconomique n'est pas adapté aux réalités du pays et ne constitue plus pour beaucoup de jeunes un outil de promotion individuelle ou collective. Le contexte sanitaire actuel, de son côté, ne permet pas une prise en charge adéquate des jeunes qui ont d'énormes problèmes de santé.

La crise dans le secteur de la culture, des loisirs et de l'art au Togo ne relève pas d'un défaut de créativité de la part des jeunes, mais elle tient au manque de moyens et d'infrastructures, d'organisation du secteur. Bien que les jeunes togolais aiment la pratique sportive, l'insuffisance d'infrastructures, de l'encadrement et les coûts assez élevés des équipements et matériels sportifs freinent la vulgarisation du sport et l'émergence du sport d'élite.

D'autre part, la Direction Nationale de la Jeunesse, compte tenu des difficultés économiques du pays, n'arrive plus à organiser et à coordonner les activités socio-éducatives en faveur des jeunes dans le pays.

Peu de jeunes togolais ont accès à l'internet mais l'utilisation sans aucun contrôle de cette nouvelle technologie de l'information et de la communication constitue un problème non négligeable auquel il est nécessaire de trouver des solutions. Le départ massif des jeunes vers les pays voisins et vers l'Europe et l'Amérique provoque la fuite des cerveaux et la perte des bras valides pour le développement du pays.

La jeunesse féminine constitue un groupe défavorisé qui manque de structures ou d'organisations capables d'influer sur les décisions concernant l'exercice de son droit. Ainsi, les préoccupations des jeunes filles togolaises ne sont pas suffisamment prises en compte dans la planification et l'exécution des projets. La prostitution qui est devenue un moyen facile de subsistance pour beaucoup de jeunes filles se développe et prend une ampleur considérable.

Les cellules familiales se disloquent tandis que le refus de soumission à l'autorité des parents est un phénomène qui tend à se généraliser et est très lié au manque de dialogue entre les parents et leurs enfants.

Les jeunes ne retrouvent pas au village les loisirs et les agréments qu'ils désirent et tous les projets initiés pour répondre aux difficultés des jeunes ruraux à la recherche d'un emploi se sont soldés par un échec, à cause de multiples problèmes ou de l'insuffisance d'encadreurs. Aujourd'hui peu de jeunes ruraux font confiance à ces types de projets et préfèrent le chômage en ville avec ses loisirs à une occupation dans la morosité au village.

Sur le plan social, beaucoup de jeunes vivent dans des maisons insalubres et dans la promiscuité qui ne favorise pas leur plein épanouissement. Il en est de même pour la consommation des stupéfiants et le grand banditisme avec des vols à mains armées qui prennent des proportions considérables.

La situation socioéconomique des jeunes handicapés moteurs et sensoriels est surtout marquée par les obstacles physiques et socioculturels qu'ils rencontrent au quotidien et qui les empêchent d'exploiter toutes leurs capacités restantes.

Pour bien cerner les besoins de ces jeunes et opérer des choix judicieux de manière à préparer la paix sociale et à dynamiser le développement socioéconomique du pays par l'élaboration d'un programme d'action, en leur faveur, il est urgent de disposer d'une politique nationale de jeunesse.

Cette politique visera à :

- Bâtir avec les jeunes une nouvelle société de l'intelligence, de la fraternité et de la générosité ;
- Responsabiliser les jeunes pour une participation active au processus de développement et faciliter leur intégration dans la société ;

- Réaliser des objectifs en faveurs des jeunes dans les domaines de l'éducation, de la formation professionnelle, de la santé, de l'emploi de l'auto emploi et de la production pour qu'ils participent activement au travail de consolidation et de reconstruction du pays en vue de la réduction de la pauvreté ;
- Développer la coopération avec les partenaires au développement pour réaliser le plein épanouissement de la jeunesse ;
- Codifier le rôle et la mission des organes chargés de la mise en œuvre de cette politique de manière efficiente.

L'engagement du Gouvernement à mettre en œuvre une telle politique nationale de jeunesse lui permettra de coordonner efficacement tous les programmes et plans d'action sectoriels et de mettre en place un mécanisme de suivi et d'évaluation de cette politique.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- 1/ Les actes de l'atelier d'élaboration de la Politique Nationale de Population, Kpalimé, du 20 au 23 décembre 2005 ;
- 2/ Projet de Politique Nationale de Population du Burkina Faso, Mars 2005 ;
- 3/ Projet d'élaboration d'un programme d'action en faveur de la Jeunesse, Rapport provisoire, SOTED, avril 1990
- 4/ Plan d'action du Gouvernement : Discours du Premier Ministre prononcé devant les Députés de l'Assemblée Nationale le 02 juillet 2005 ;
- 5/ Unicef, femmes et enfants du Togo 2001;
- 6/ Unicef, Bilan de fin de décennies ; Rapport des Objectifs du Sommet mondial pour les enfants, Rapport final de MISC2, décembre 2000 ;
- 7/ Document Intérimaire de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DISRP) adopté par le Gouvernement en novembre 2004.